



Accrochage voiture parking

Par **Pttpris**, le **01/03/2017** à **19:56**

Bonjour,

J'avais garé ma voiture sur une place de parking d'un super marché. Quand je suis revenue à ma voiture, tout le côté gauche et le devant gauche de ma voiture était enfoncé.

Je travaille au McDonald's donc je demande à voir les vidéos de caméra de surveillance et on voit bien la voiture qui en reculant me percute violemment l'avant de ma voiture (de plus, on ne comprend pas prk car il n'y avait pas d'autres voitures autour d'elle), au point que ma voiture recule de 2 m .J'ai retrouvé un bout de son insigne de marque de voiture qui était devant ma voiture et que j'ai donné à la police. De plus on voit la voiture commander au drive du Mcdonald's, donc la police a aussi son numéro de carte bleue et on aussi la vidéo du magasin de sport juste à côté où on voit aussi la voiture me rentrer dedans.

Je me tourne vers vous car l'enquête n'avance, pas la police me dit qu'il n'arrive pas à lire sa plaque d'immatriculation sur toutes les vidéo et concernant l'identification par le numéro de carte bancaire qu'ils attendent la réponse de la banque de France hors cela fait presque 1 an que j'attends.

Est-ce que je peux leur demander de me donner une capture sur la vidéo ou on voit la plaque ? car travaillant dans le milieu de la vidéo et vidéo je peux peut être améliorer la qualité de l'image.

Puis-je faire ça ou quel recours j'ai le droit car j'ai plus l'impression qu'il cache l'identité de la personne qu'autre chose.

Merci de vos réponses.

Par **morobar**, le **02/03/2017** à **08:38**

Bonjour,

La police ne vous donnera rien, même pas accès au dossier d'enquête.

Si vous voulez, vous pouvez demander au restaurateur une copie de la vidéo, en admettant qu'il n'ait pas détruit cette archive.

Par **Tisuisse**, le **02/03/2017** à **08:49**

Bonjour,

Si vous avez déposé plainte vous devez avoir un récépissé de cette plainte. Vous constituez un dossier que vous adresserez directement à :

Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction
près du Tribunal de

Vous lui demanderez, dans votre courrier, où en est cette affaire et de vous donner des nouvelles.

Vous pouvez aussi prendre un avocat qui fera les démarches directement auprès du Parquet et se fera communiquer toutes les pièces de votre dossier.